

N° 5801⁸**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

1. portant modification
 - de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu;
 - de la loi modifiée du 1er mars 1952 modifiant certaines dispositions relatives aux impôts directs;
 - de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant
 1. création d'un fonds pour l'emploi;
 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet;
 - de la loi modifiée d'adaptation fiscale du 16 octobre 1934;
2. portant introduction de la loi concernant le boni pour enfant;
3. portant modification de la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée;
4. portant modification de la loi modifiée du 4 avril 1924 portant création de chambres professionnelles à base élective;
5. portant modification de l'arrêté grand-ducal modifiée du 8 octobre 1945 portant réorganisation du statut de la Chambre des Artisans

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT
AU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES**

(14.12.2007)

Monsieur le Président,

En réponse à votre dépêche du 12 décembre 2007 concernant le projet de loi sous rubrique, j'ai l'honneur de vous signaler que le Conseil d'Etat partage l'avis de la Commission parlementaire en charge du dossier qu'il convient d'omettre à la lettre a) de l'article 28 de la loi en projet les termes „n'ayant pas recours au prélèvement libératoire prévu par l'article 6bis de la loi modifiée du 23 décembre 2005 portant introduction d'une retenue à la source libératoire sur certains intérêts produits par l'épargne mobilière“.

La rectification proposée vise en effet à redresser une erreur matérielle et ne constitue de l'avis du Conseil d'Etat pas un amendement appelant un avis complémentaire de sa part.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président du Conseil d'Etat,
Alain MEYER

